



**Conseil économique
et social**

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/MP.EIA/2008/10
28 février 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE POUR L'EUROPE

RÉUNION DES PARTIES À LA CONVENTION SUR
L'ÉVALUATION DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
DANS UN CONTEXTE TRANSFRONTIÈRE

Quatrième réunion
Bucarest, 19-21 mai 2008
Points 2 d) et 8 g) de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS EN SUSPENS

PLAN DE TRAVAIL

EXAMEN DES TRAVAUX ACCOMPLIS PAR LE GROUPE DE TRAVAIL
DE L'ÉVALUATION DE L'IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT
ET ADOPTION DE DÉCISIONS

PLAN DE TRAVAIL

**Projet de décision IV/7 sur l'adoption du plan de travail pour la période
allant jusqu'à la cinquième réunion des Parties**

Projet de décision proposé par le Groupe de travail de l'évaluation
de l'impact sur l'environnement

Il est recommandé que le projet de décision ci-après, que le Groupe de travail de l'évaluation de l'impact sur l'environnement a examiné et révisé à sa onzième réunion (Genève, 21-23 novembre 2007), soit définitivement mis au point et adopté à la quatrième réunion des Parties.

La Réunion des Parties,

Rappelant l'alinéa *f* du paragraphe 2 de l'article 11 de la Convention, qui spécifie que toute action supplémentaire qui peut se révéler nécessaire est entreprise pour atteindre les objectifs de la Convention,

Considérant qu'il est indispensable que les Parties s'acquittent intégralement des obligations qui leur incombent au titre de la Convention,

Considérant également que les Parties doivent prendre des mesures pour appliquer la Convention avec le maximum d'efficacité de façon à obtenir concrètement les meilleurs résultats possibles,

Notant avec appréciation les travaux des plus utiles réalisés au titre du plan de travail adopté à la troisième réunion des Parties (décision III/9), et en particulier:

a) Les mesures prises par les Parties et les non-Parties afin de garantir que leurs mécanismes d'évaluation de l'impact sur l'environnement soient conformes aux dispositions de la Convention et d'en rendre compte,

b) Les directives très utiles concernant l'évaluation de l'impact sur l'environnement transfrontière en Asie centrale élaborées par les Gouvernements kazakh, kirghize, ouzbek, tadjik et turkmène, avec le concours du Gouvernement suisse,

c) Les ateliers sous-régionaux organisés par les Gouvernements de la Bulgarie, du Danemark, de l'Estonie, de l'ex-République yougoslave de Macédoine, de la Finlande, de l'Italie, [du Maroc,] de la Serbie et de la Suède,

d) Les ateliers sur l'échange de données sur les bonnes pratiques organisés par les Gouvernements bulgare, suisse et tadjik, en coopération avec le Gouvernement kirghize,

e) Les ateliers sur le renforcement des capacités dans les pays d'Europe orientale, du Caucase et d'Asie centrale organisés par les Gouvernements arménien, kirghize [et moldove], avec le concours du Gouvernement suisse,

Notant avec satisfaction que les activités prévues dans le plan de travail adopté à la troisième réunion des Parties sont achevées à 85 % environ (soit près de 100 % des activités relevant de la priorité 1, 85 % environ des activités relevant de la priorité 2 et 60 % environ de celles relevant de la priorité 3),

1. *Adopte* le plan de travail pour la période allant jusqu'à sa cinquième réunion, qui est joint en annexe à la présente décision, y compris les visant à faciliter l'entrée en vigueur du Protocole relatif à l'évaluation stratégique environnementale;

2. *Suggère* que les pays chefs de file chargés de mener à bien les activités pertinentes se consultent pour que chacun tire parti de l'expérience des autres et évite les chevauchements inutiles;

3. *Engage* les Parties et invite les non-Parties à organiser et à accueillir des séminaires, ateliers et réunions, et à y participer activement afin de faciliter l'application de la Convention et du Protocole et le respect de leurs dispositions;

4. *Invite* tous les organes et organismes compétents, qu'ils soient nationaux ou internationaux, gouvernementaux ou non gouvernementaux, à participer activement aux activités prévues dans le plan de travail;

5. *Accueille avec satisfaction* l'Initiative de Belgrade relative à l'évaluation stratégique environnementale (ECE/BELGRADE.CONF/2007/18), dont la sixième Conférence ministérielle «Un environnement pour l'Europe» a pris note avec intérêt.

Annexe

PLAN DE TRAVAIL POUR L'APPLICATION DE LA CONVENTION ET DU PROTOCOLE AU COURS DE LA PÉRIODE ALLANT JUSQU'À LA CINQUIÈME RÉUNION DES PARTIES

Activité	Objectifs	Méthode de travail (activités subsidiaires)	Dispositions concernant l'organisation	Résultat escompté	Calendrier	Budget
Respect des dispositions et application de la Convention	Renforcer l'application de la Convention et le respect de ses dispositions	<ol style="list-style-type: none"> 1. Examen par le Comité d'application des communications reçues sur le respect des dispositions 2. Rapport sur les activités du Comité à la cinquième réunion des Parties 3. Le cas échéant, examen de la structure, des fonctions et des règles de fonctionnement du Comité 	<ol style="list-style-type: none"> 1-5. Activités exécutées par le Comité d'application (six réunions au cours de la période 2008-2011), avec le concours du secrétariat 6-7. Activités exécutées par le secrétariat 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Recommandations relatives aux communications sur le respect des obligations 2. Rapports sur les réunions du Comité et rapport de synthèse à la cinquième réunion des Parties 3. Révision éventuelle de la structure, des fonctions et des règles de fonctionnement du Comité 4. Récapitulation des questions relatives au respect des obligations à partir du deuxième examen de l'application 	<ol style="list-style-type: none"> 1-3. 2008-2011, à présenter à la cinquième réunion des Parties 4. Pour la fin de 2008 5. Présentation au Groupe de travail du projet de questionnaire révisé pour la fin de 2009 6. Publication du questionnaire au début de 2010. Renvoi des questionnaires pour la fin du premier semestre 2010 	<p>La plupart des rubriques sont comprises dans les dépenses du Comité d'application et du secrétariat. Toutefois:</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Budget nécessaire pour la traduction des communications: 10 000 dollars É.-U. 7. Nécessité d'engager un consultant extérieur: budget de 20 000 dollars É.-U.

Activité	Objectifs	Méthode de travail (activités subsidiaires)	Dispositions concernant l'organisation	Résultat escompté	Calendrier	Budget
Respect des dispositions et application de la Convention (suite)		<p>4. Examen des résultats du deuxième examen de l'application</p> <p>5. Modification du questionnaire en vue de l'établissement du rapport relatif à l'application de la Convention</p> <p>6. Examen par le Comité des communications reçues sur le respect des obligations</p> <p>7. Rapport sur les activités du Comité à la cinquième réunion des Parties</p> <p>8. Le cas échéant, examen de la structure, des fonctions et des règles de fonctionnement du Comité</p>	<p>8. Activités exécutées par un ou plusieurs consultants externes sous la supervision de membres du Comité, avec le concours du secrétariat. Une étude de performance concernerait l'Ukraine</p> <p>Projet d'assistance technique à l'Arménie pour l'élaboration de textes législatifs</p>	<p>5-6. Questionnaire révisé</p> <p>7. Projet de troisième examen de l'application à soumettre au Groupe de travail de l'évaluation de l'impact sur l'environnement (EIE) et à la quatrième réunion des Parties</p> <p>8. Recommandations adressées au pays concernant le renforcement des capacités, y compris modification de la législation, des procédures et des arrangements institutionnels</p> <p>Projet de législation pour l'Arménie</p>	<p>7. Présentation du projet de texte relatif à l'examen au Groupe de travail à la fin de 2010 et à la cinquième réunion des Parties en 2011</p> <p>8. Conformément à la décision du Comité. Étude réalisée en Ukraine à achever avant la fin du premier semestre 2009</p> <p>Projet d'assistance technique à l'Arménie à exécuter avant la fin du premier semestre 2009</p>	<p>8. 90 000 dollars (environ 30 000 dollars par étude), plus les contributions en nature des Parties qui mettent à disposition des experts et des pays visés (interprétation, traduction, etc.)</p>

Activité	Objectifs	Méthode de travail (activités subsidiaires)	Dispositions concernant l'organisation	Résultat escompté	Calendrier	Budget
Respect des dispositions et application de la Convention <i>(suite)</i>		9. Examen des résultats du deuxième examen de l'application 10. Révision du questionnaire en vue de l'établissement du rapport d'application 11. Distribution du questionnaire aux Parties à la Convention afin qu'elles le remplissent et le renvoient 12. Élaboration d'un projet d'examen de l'application				

Activité	Objectifs	Méthode de travail (activités subsidiaires)	Dispositions concernant l'organisation	Résultat escompté	Calendrier	Budget
Respect des dispositions et application de la Convention <i>(suite)</i>		13. Réalisation d'études de performance par pays et fourniture d'une assistance technique pour l'élaboration de la législation, en accord avec les Parties désireuses de renforcer la façon dont elles appliquent la Convention et en respectent les obligations. L'étude prévoirait notamment une période d'examen de la législation, des procédures et de la pratique en la matière (étude de cas) dans le pays même.				

Activité	Objectifs	Méthode de travail (activités subsidiaires)	Dispositions concernant l'organisation	Résultat escompté	Calendrier	Budget
Coopération sous-régionale visant à renforcer les contacts, notamment entre les Parties et des tiers, y compris des États n'appartenant pas à la région de la CEE	Améliorer et développer l'application de la Convention dans les sous-régions			Dans chaque cas: évaluation éventuelle des orientations correspondantes de la Convention	<i>[À préciser par les pays chefs de file]</i>	Les participants prennent en charge leurs frais de déplacement et de logement, tandis que les pays hôtes assument les frais afférents à l'organisation et aux locaux sous la forme de contributions en nature (environ 20 000 dollars par atelier)
	Promouvoir la coopération sous-régionale	Sous-région de l'Europe orientale Ateliers/projets pilotes consacrés au renforcement des capacités? (Convention/ Protocole)	Pays chefs de file: [Bélarus] avec le concours du secrétariat	
	Accroître la sensibilisation et les compétences professionnelles des autorités et du public pour ce qui est de l'EIE dans un contexte transfrontière et de l'application de la Convention	Sous-région de l'Asie centrale a) Tenue de réunions, y compris l'élaboration d'un accord multilatéral b) Ateliers/projets pilotes consacrés au renforcement des capacités? (Convention/ Protocole)	a) Pays chefs de file: b) Pays chefs de file: ... avec le concours du secrétariat	a) Projet d'accord multilatéral b)	Contributions en nature de la part de donateurs (projets), le cas échéant

Activité	Objectifs	Méthode de travail (activités subsidiaires)	Dispositions concernant l'organisation	Résultat escompté	Calendrier	Budget
Coopération sous-régionale visant à renforcer les contacts, notamment entre les Parties et des tiers, y compris des États n'appartenant pas à la région de la CEE (suite)		Sous-région du Caucase a) Tenue de réunions, y compris l'élaboration d'un accord bilatéral ou multilatéral b) Ateliers et projet(s) pilote(s) consacrés au renforcement des capacités (Convention/ Protocole)	a) Pays chefs de file: Arménie, Azerbaïdjan et Géorgie b) Pays chef de file: ... avec le concours du secrétariat	a) Projet d'accord bilatéral ou multilatéral b)	
		Sous-région de la mer Noire ...	Pays chef de file:	
		Sous-région de l'Europe du Sud-Est Tenue de réunions, notamment sur les liens entre l'EIE et l'évaluation stratégique environnementale (ESE)	Pays chef de file: Bulgarie, ...	Bref document de sensibilisation sur la question	Automne 2008	
		Sous-région méditerranéenne ...	Pays chef de file:	

Activité	Objectifs	Méthode de travail (activités subsidiaires)	Dispositions concernant l'organisation	Résultat escompté	Calendrier	Budget
Coopération sous-régionale visant à renforcer les contacts, notamment entre les Parties et des tiers, y compris des États n'appartenant pas à la région de la CEE <i>(suite)</i>		Sous-région de la mer Baltique Tenue de deux réunions, notamment sur la prise en compte des changements climatiques dans l'EIE et l'ESE, la diversité biologique, les impacts cumulatifs, les écosystèmes marins, les zones marines protégées, l'aménagement du territoire marin, la réalisation d'EIE transfrontières, la participation du public, l'analyse a posteriori, l'accès à la justice, l'application de l'ESE transfrontière	Pays chefs de file: [Suède, Estonie, Lituanie, Allemagne]	[Document de sensibilisation de trois pages sur les changements climatiques dans l'EIE et l'ESE, rapports sur les réunions]	Début 2009, 2010	

Activité	Objectifs	Méthode de travail (activités subsidiaires)	Dispositions concernant l'organisation	Résultat escompté	Calendrier	Budget
Échange de bonnes pratiques	Mettre en commun la connaissance et l'expérience de la législation pertinente en vue de l'application de la Convention, ce qui permettra d'améliorer la législation nationale et son application Améliorer la mise en œuvre et l'application de la Convention en profitant de l'expérience d'autres Parties	Séminaires d'une journée, éventuellement à l'occasion d'autres réunions organisées au titre de la Convention, sur les sujets suivants: 1. Législation et procédures relatives à l'application de la Convention 2. Recommandations formulées dans les rapports du Comité d'application, partage de connaissances et de données d'expérience et mise à profit des directives existantes, l'accent étant mis sur la notification et le dossier d'EIE	1. Pays chef de file: ... 2. Pays chef de file: ... 1-2. Avec le concours du Comité d'application et du secrétariat	Rapports sur les séminaires Évaluation éventuelle des directives pertinentes de la Convention 1. Traduction de la législation relative à l'application de la Convention, faisant apparaître les bonnes pratiques adoptées dans différentes sous-régions de la CEE	2009-2010	20 000 dollars pour des traductions officielles [Pays chef de file à déterminer]

Activité	Objectifs	Méthode de travail (activités subsidiaires)	Dispositions concernant l'organisation	Résultat escompté	Calendrier	Budget
Échange de bonnes pratiques (suite)		Séminaires d'une demi-journée, à l'occasion de réunions du Groupe de travail, sur les sujets suivants: 3. Projets ayant des incidences transfrontières/ présentant des risques d'accidents à grande distance 4. Les changements climatiques dans l'EIE et l'ESE 5. Étude de l'Association internationale pour l'évaluation d'impact concernant l'efficacité de l'évaluation environnementale 6. Diversité biologique [en rapport avec les changements climatiques]	3-8. Pays chefs de file: ... 4. Avec le concours de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (secrétariat)	3-8. Résumé d'une page concernant chaque séminaire, affiché sur le site Web et présenté aux réunions suivantes des Parties		

Activité	Objectifs	Méthode de travail (activités subsidiaires)	Dispositions concernant l'organisation	Résultat escompté	Calendrier	Budget
Échange de bonnes pratiques (suite)		7. Désertification [en rapport avec les changements climatiques] 8. Autres thèmes proposés par les pays chefs de file <i>[Le choix sera également fonction du bon vouloir des pays chefs de file]</i>				
Promouvoir la ratification et l'application du Protocole sur l'ESE	Contribuer à la ratification du Protocole et à son entrée en vigueur dans les meilleurs délais Mise en œuvre en bonne et due forme et application concrète du Protocole	1. Ateliers nationaux de sensibilisation, formation basée sur le manuel pratique et projets pilotes visant à aider les pays à ratifier le Protocole 2. Tenue à jour du manuel	1. Pays chefs de file: [y compris un pays d'Asie centrale] Avec le soutien d'experts extérieurs 2. Secrétariat 3. Secrétariat en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement et le Centre régional pour l'environnement de l'Europe centrale et orientale	Ratifications Rapports sur les ateliers et les activités de formation		

Activité	Objectifs	Méthode de travail (activités subsidiaires)	Dispositions concernant l'organisation	Résultat escompté	Calendrier	Budget
Promouvoir la ratification et l'application du Protocole sur l'ESE <i>(suite)</i>	Faire mieux connaître le manuel pratique destiné à faciliter l'application du Protocole et faire en sorte qu'il soit davantage utilisé Accroître la sensibilisation et les compétences professionnelles des autorités et du public concernant l'ESE et l'application du Protocole	3. Coordination avec l'initiative de Belgrade relative à l'ESE				
